

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-2-8-1**

**Séance du** lundi 15 février 2021

### **PROPOSITION DE DIVERSES TRANSACTIONS FONCIÈRES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MILLION Lara, MULLER Betty, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN Daniel donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick  
M. COUCHOT Alain donne procuration à M. FERRARI Pascal  
M. DEBES Vincent donne procuration à M. GRAPPE Alain  
M. DELMOND Max donne procuration à M. VOGT Pierre  
Mme DREXLER Sabine donne procuration à M. JANDER Nicolas  
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne  
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie  
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel  
M. HABIG Michel donne procuration à Mme MARTIN Monique  
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre  
Mme JEANPERT Chantal donne procuration à Mme MARTIN Monique  
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric  
Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale donne procuration à M. BIHL Pierre  
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à Mme MILLION Lara  
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe  
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme MILLION Lara  
Mme MORITZ Christine donne procuration à M. BIERRY Frédéric  
Mme MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme BOHN Patricia  
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy  
Mme PAGLIARULO Karine donne procuration à M. GRAPPE Alain  
Mme RAPP Catherine donne procuration à M. FERRARI Pascal

Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick  
M. SENE Marc donne procuration à M. BURGER Etienne  
M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy  
Mme THOMAS Nicole donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle  
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

**EXCUSE :**

M. SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement financier,
- VU l'avis de la Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de la cession de la parcelle sise à Rohr et cadastrée sous-section 4 n°14 de 7,75 ares au prix de 80 000,00 € au profit d'un particulier ;
- décide de l'acquisition, auprès d'un particulier, des parcelles sises à Boersch et cadastrées sous-section 7 n°295/43 de 0,45 are et n°293/43 de 0,34 are pour un montant forfaitaire de 150,00 € ;
- constate la désaffectation et le déclassement de la parcelle sise à Ittenheim et cadastrée sous-section 38 n°1094/o.499 de 1,18 are ;
- décide de l'acquisition de la parcelle sise à Gundershoffen et cadastrée sous-section 36 n° X/40 (en cours d'arpentage) de 0,58 are, pour un montant total de 580,00 € et frais divers ;
- décide que les actes seront passés en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- décide de désigner M. Rémy With comme signataire des actes afférent à cette transaction conformément à la délibération n° CD 2021-1-1-07 du 2 janvier 2021, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace étant authentificateur ;
- précise que les crédits liés à ces opérations seront imputés sur le budget comme suit :

OPERATION		IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
P066O018	Cessions foncières routes	77-775-843		80 000,00 €
P066O018	Acquisitions foncières routes	21-2151-843	730,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>730,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>

Le Président

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité